



# Association Artistique des Cheminots de Toulouse

affiliée à l'Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français

## SECTION MUSIQUE 07

Siège Social AACT :

Maison des Associations  
48, Bis Rue Louis Plana  
31500 -TOULOUSE



Responsable :  
Françoise BOUZET  
16, rue René COUZINET  
31130 BALMA  
Tél. : 05 61 34 20 96

### FICHE D'INSCRIPTION

#### Renseignements concernant l'adhérent

NOM : Prénom :  
 Date de naissance : Lieu de naissance :  
 Adresse :  
 Code postal : Ville :  
 N° téléphone personnel : N° téléphone mobile :  
 N° d'immatriculation SNCF de l'agent : (pour agents, retraités et ayant droit)  
 Adresse courriel : Catégorie <sup>(1)</sup> :

Agent SNCF

Retraité SNCF

Ayant droit SNCF (ou assimilé)

**Extérieur <sup>(\*)</sup>**

Nom du service :

Adresse administrative :

N° téléphone travail :

N° téléphone mobile professionnel :

Date de première adhésion à l'AACT :

#### Renseignements concernant l'activité dans la section

N° d'adhérent dans la section :

Activité dans la section :

Date d'entrée :

Statut demandé<sup>(1)</sup> :

Actif

Élève

Sympathisant

(1) Rayer les mentions inutiles.

Le.....20....

**Signature** :

#### (\*) – **Décision du CA quant à la qualité de membre actif d'un « extérieur ».**

Date du CA :

L'adhérent est membre actif<sup>(1)</sup>.

Visa du président :

L'adhérent est membre sympathisant<sup>(1)</sup>.

Visa du secrétaire :

*(1) Rayer la mention inutile – Pour les sympathisants, la situation est reconsidérée chaque année.*

Nouvel examen le :

décision :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au président de l'association.

Vos coordonnées ne pourront pas être cédées à des partenaires commerciaux.

Édition mars 2010